

1913 : Distribution de l'électricité.

30 mai 1913 : Vente de lampes.

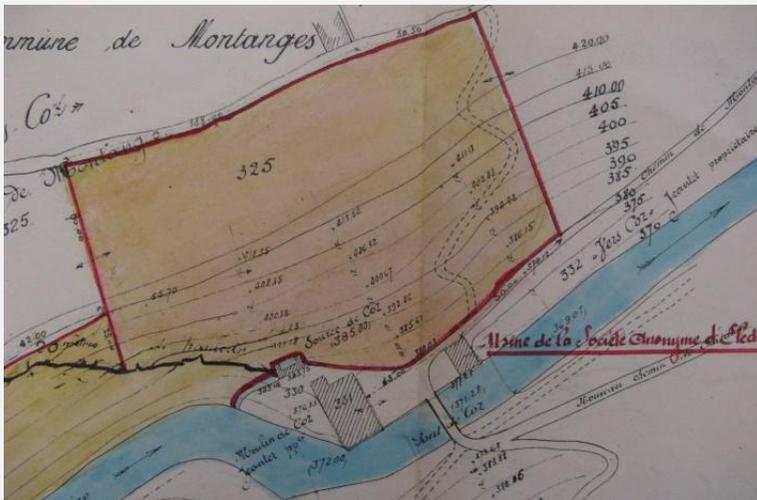
La commune a acheté des lampes à la société d'électricité pour les transmettre à Mr Marquet qui en fera la vente dans son épicerie du centre du village.

La lampe devant être vendue à 1,75 francs pour les métalliques et 0,80 franc pour celles à charbon.

22 janvier 1914 : Abonnement.

La commune accepte le prix demandé de 15 francs par an pour l'abonnement des trois lampes de 5 bougies chacune. La société autorisera le remplacement des lampes de 5 bougies par des lampes plus fortes mais à la condition que les intérêts de la société ne soient pas lésés.

6 février 1914 : Aliénation de terrain. Par décision préfectorale, aliénation en faveur de la société d'électricité d'un terrain de trois hectares trente deux ares et trente centiares au Nan Blanc.



La société s'engage à fournir gratuitement sept lampes de seize bougies pour l'éclairage des bâtiments communaux et dix lampes de seize bougies pour les rues, ainsi que les frais résultant de l'installation des lignes, transformateurs et lampes soit au total 272 bougies. La force fournie à la commune n'étant pas inférieure à trente chevaux. La mairie est équipée d'une lampe. L'église et la cure sont équipées de trois lampes chacune pour un coût de 146 francs.

Les dimanches et jours de solennité la société autorise le remplacement des lampes de 10 bougies par des lampes de 16 ou 25 bougies sans prix supplémentaire qui est de 22,50 francs. Ce prix est plus élevé proportionnellement à celui fixé à l'église de Champfromier qui comprend 18 lampes ce qui donne droit à une réduction de 40% alors que 3 lampes ne donnent lieu à aucune réduction.

